

20/03/2026

16/03/2026

## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2026_14	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	11	11	11

L'an deux mille vingt-six et le 20 mars à 14h30,

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. Alain BARALE

**Présents :** MM. - GRANDAZZI Sandri

ne - CAMOIN Yves - LAUGIER Lucette - SANTAMARIA Patrick GAYMARD Marie-José - BRUN Jérôme - GARIBAL Alexa - CAMOIN Laurent - COUX Magali et TROIN François

**Secrétaire de séance :** GARIBAL Alexa**Objet :** Election des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Le Maire de la commune de COMPS-sur-ARTUBY :

- Vu le décret n°95-562 du 06 mai 1995, modifié par le décret n°2000-6 du 4 janvier 2000, concernant la composition des Conseils d'Administration des Centres Communaux d'Actions Sociales,

Demande aux membres du Conseil Municipal :

- d'élire les représentants du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,  
- de nommer 3 membres extérieurs (art.11 du Décret) parmi les membres d'associations, participants à ces actions sur la commune (retraités, personnes âgées, handicapées, insertion, lutte contre l'exclusion, etc...)

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- Procède à l'élection des membres du CCAS

par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- Président :

Le Maire :

BARALE Alain

- Membres :

Les Conseillers Municipaux :

GRANDAZZI Sandrine

LAUGIER Lucette

GARIBAL Alexa

Considérant l'absence d'associations visées à l'article 11 du décret sur le territoire de la commune,

- Procède à la nomination de 3 membres impliqués dans la vie associative :

- BELLONE Danielle

- GUICHARD Jocelyne

- PROKASKA Arlette

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecturele: 23 MARS 2026  
et publication le: 23 MARS 2026

Le Maire

Le Maire

A. BARALE


